



INSTALLATION, DÉINSTALLATION, ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE DE CHAPITEAUX POUR LE QUAI DU SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

La Ville de Bécancour loue à l'Administration portuaire de Trois-Rivières, un quai en bordure du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs événements culturels se tiennent sur ce quai durant la période estivale. Des chapiteaux y sont installés afin d'y tenir des activités.

La Ville de Bécancour demande des soumissions pour des services d'installation, de désinstallation, d'entretien et d'entreposage de chapiteaux incluant structures, murs, toiles et tout autre accessoire requis ainsi qu'une pergola en bois, et ce, pour la tenue de divers événements estivaux en 2024 et 2025 avec une possibilité de renouvellement jusqu'en 2028.

Les soumissions, sous pli cacheté, portant la mention « Installation, désinstallation, entretien et entreposage de chapiteaux pour le Quai du secteur de Sainte-Angèle-de-Laval » seront reçues au bureau de la réceptionniste situé au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1, jusqu'à **11 h, le 7 mars 2024**, date et heure auxquelles elles seront ouvertes officiellement et publiquement.

Les documents peuvent être obtenus auprès du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca. Ne seront considérées que les soumissions déposées par les personnes, sociétés et compagnies s'étant procuré le document d'appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et préparées sur les formulaires joints aux documents d'appel d'offres.

Avec sa soumission, le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission sous forme de chèque visé, traite bancaire ou cautionnement, correspondant à 10 % du montant total soumissionné (incluant les taxes).

Tout renseignement additionnel concernant la présente demande de soumissions pourra être obtenu auprès de monsieur Mathieu Dessureault, surintendant aux opérations, par courriel à l'adresse travaux.publics@ville.becancour.qc.ca.

La Ville de Bécancour ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Bécancour, le 16 février 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville